

**Avis relatif au jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé
« QUITTE OU DOUBLE »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique aux émissions et aux règlements des jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Forclusions d'émissions et résiliation du règlement

Les émissions n° 01 et n° 02, code jeu 665 des tickets du jeu « QUITTE OU DOUBLE » sont clôturées le dimanche 20 novembre 2022.

La date limite pour entamer une prise de jeu digitale est fixée au 19 décembre 2022. Le joueur pourra terminer sa prise de jeu digitale jusqu'au 18 janvier 2023 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 17 février 2023 inclus.

Le règlement particulier du jeu « QUITTE OU DOUBLE » fait le 13 décembre 2018 et modifié le 23 décembre 2019 et le 1^{er} octobre 2021 est résilié à compter du 18 février 2023.

Fait le 11 octobre 2022

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

Charles Lantieri